

Délibération n° 192 du Comité Syndical

L'an deux mille vingt-trois le vingt novembre à 15 h 00

Les délégués du comité syndical, légalement convoqués le 14 novembre 2023, se sont réunis à Rodez, sous la Présidence de Monsieur Arnaud VIALA

Étaient présents : André CARNAC, Evelyne ESTRISPEAU, Christiane MARTIN, Damien LAURAIN,

Étaient excusés : Mélanie BRUNET, Christian NAUDAN,

Ayant donné procuration : Ms Jean-Luc CALMELLY,

Objet : Décision modificative comptable 2023-1

Monsieur le Président expose le détail des amortissements finalisés, sur une durée de 30 ans, pour la subvention versée au SIAEP Haute Vallée du Lot pour l'amenée d'eau potable à la future ZA des Cazes.
Matérialisé par la DM suivante :

Section de fonctionnement :
Dépense compte 042-6811 419 €
Recette compte 773 419 €

Section d'investissement :
Dépense compte 2151 419 €
Recette compte 040-2804183 419 €

Après avoir entendu la proposition de la Décision Modificative comptable 2023-1

Le comité syndical vote à l'unanimité cette DM1 telle qu'elle a été proposée.

Sens des votes :
Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
Nombre de délégués titulaires présents ou
représentés : 6
Nombre de suffrages exprimés : 6
Pour 6 Abstentions : Contre :

Fait et délibéré à Séverac d'Aveyron,
le 21 novembre 2023

Le Président,



Arnaud VIALA